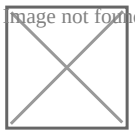

Documents à fournir pour demande de retraite

Par **Jissé31**, le **26/01/2024** à **19:37**

Bonsoir,

Mon relevé de carrière de comporte aucune anomalie.

Je peux partir à la retraite à 60 ans et 6 mois (carrière longue). Cela m'a été confirmé par l'Assurance Retraite (téléphone).

Me faudra t'il fournir tous mes contrats de travail et toutes mes attestations de chomage (pour toute mon activité professionnelle) ? Car il me manque ces documents pour le début de ma carrière (suite à un désastre)

Merci

Par **Visiteur**, le **26/01/2024** à **19:52**

Bonjour,

Normalement les déclarations de cotisations ont été enregistrées et vous n'avez pas à fournir les documents, sauf si une anomalie ou un "trou" apparait.

Si le document manque, il vous sera attribué un nombre de points "forfaitaires" minimal.

Par **Jissé31**, le **26/01/2024** à **20:19**

Merci pour votre réponse rapide.

Que signifie nombre de points "forfaitaires minimal" SVP ?

Par **Visiteur**, le **26/01/2024** à **20:57**

J'ai oublié le détail. C'est ce qu'ils ont fait pour moi pour pallier à l'absence de feuilles de paye concernant des petits boulots d'été. Dans mon cas l'enjeu était très faible.

Par **Jissé31**, le **26/01/2024** à **21:07**

Mon relevé de carrière ne présente aucune anomalie.

Il est à l'identique pour l'Assurance Retraite et pour Agir Arcoo...Donc, je ne vois pas pourquoi il me serait demandé des justificatifs ? Mais, je m'attends à tout, tant je sais que certaines personnes ont galéré pour avoir une réponse !

Je travaille depuis 1982. Et, bien évidemment, il m'est diffcile de pouvoir obtenir les justificatifs de chomage pour cette date...

Les 5 trimestres me sont bien notifiés avant mes 20 ans. Donc, je compte bien avoir ma retraite à 60 ans et 6 mois.

Bonne soirée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés